

Communiqué

Influenza aviaire

Un foyer d'influenza aviaire a été avéré dans un élevage de volailles de l'Allier.

Un périmètre de protection vient d'être mis en place par les Préfets de l'Allier et de la Saône-et-Loire.

Une partie de Bourbon-Lancy est concernée par ce périmètre de protection (plan joint).

Les propriétaires de basses-cours sur ce secteur doivent compléter le cerfa 15472*03 et le retourner en mairie au plus tard jeudi 6 novembre 2025 à 17h00.

Tous les habitants du secteur concerné par les mesures de protection auront sous 48h00 dans leur boîte à lettres une enveloppe avec l'ensemble des informations.

Le reste de la Commune de Bourbon-Lancy est placé en périmètre de surveillance.

Même si le risque de transmission à l'homme demeure faible, il existe.

Il est donc rappelé de ne pas toucher, ni s'approcher d'un animal mort (les grues cendrées sont principalement concernées par cette épidémie) et de signaler à l'Office National de la Biodiversité au 06 20 78 94 77.

Il est demandé à chacun de rester vigilant, la sécurité sanitaire reste l'affaire de tous.

Comptant sur votre compréhension,

BOURBON-LANCY, le 31 octobre 2025

Edith GUEUGNEAU

Maire

